# AVIS D’APPEL D’OFFRES NATIONAL OUVERTN°09/AAONO/CUB/SG/DAG/SDMGP/SPW1P/CIPM/2022 DU 07 OCTOBRE 2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RESIDENCE DE L’EX SECRETAIRE GENERAL ADJOINT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BAFOUSSAM (PHASE 1) EN PROCEDURE D’URGENCEFinancement : Fonds propres Communauté Urbaine de BafoussamEXERCICE 2022 ET SUIVANT

**1.Objet**

Dans le cadre de l’exécution des budget 2022 et suivant de la Communauté Urbaine de Bafoussam, le Maire de la ville de Bafoussam lance, un avis d’appel d’Offres national ouvert pour le compte de ladite Communauté Urbaine pour les travaux de réhabilitation de la résidence de l’ex secrétaire général adjoint de la Communauté Urbaine de Bafoussam (phase 1).

**2.Consistance des prestations**
Lestravaux, objet du présent appel d’offres consistent en l’exécution des tâches définies ci- après ;
> Les travaux préparatoires;
> Maçonneries et raccords ;
Et ce, suivant les spécifications contenues dans le CCTP.

**3.Cout Prévisionnel**
le coût prévisionnel de l’opération à l’issue des études préalables est de (20 000 000) vingt millions de francs CFA.TTC.

**4.Allotissement**
Les travaux ne feront l’objet d’aucun allotissement.

**5.Participation et origine**
La participation au présent appel d’offres est ouverte à égalité de conditions aux Entreprises deTravaux Publics de droit camerounais installées au Cameroun.

**6.Financement**
Les travaux objet du présent appel d’offres sont financés sur Fonds propre de la Communauté Urbaine de Bafoussam de l’exercice 2022 et suivant. Imputation budgétaire : 220 110

**7.Consultation du Dossier**
Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service de Passation des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Bafoussam (situé à proximité de la Direction des Affaires Générales de ladite Communauté Urbaine) dès publication du présent avis TEL ; 6 98 64 42 86).

**8.Acquisition du Dossier**
Le dossier peut être obtenu au Service de Passation des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Bafoussam (TEL ; 6 98 64 42 86) situé à proximité de la Direction des Affaires Générales de ladite Communauté Urbaine) dès publication du présent avis, contre versement d’une somme non remboursable cinquante mille (50 000) francs CFA payable à la Recette

Municipale de la Communauté Urbaine de Bafoussam.

**9.Remises des offres**
Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Service de Passation des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Bafoussam TEL ; 6 98 64 42 86, au plus tard le 28 octobre 2022 à 10H00 et devra porter la mention ;

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N"09/AONO/CUB/SG/DAG/SDIVIGP/SPMP/CIPM/2022 DU 07 OCTOBRE 2022 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RESIDENCE DE L'EX SECRETAIRE GENERAL ADJOINT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BAFOUSSAM (PHASE 1) EN PROCEDURE D'URGENCE**
**"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"**
**Financement : Fonds propre de la Communauté Urbaine de Bafoussam Exercice 2022**

**10.Delai de Livraison**
Le délai d'exécution est de Trois (03) mois.

**11.Cautionnement Provisoire**
Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de oumission d'un montant égal à quatre cent mille (400 000) Francs CFA établie par une institution financière de premier ordre agréé par le Ministre des Finances et dont la liste se trouve en annexe du présent DAO (pièce N° 14) et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

**12.Recevabilité des Offres**
Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.
Elles doivent être datées de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été

établies postérieurement à la date de signature de l’Avis d’Appel d’Offres.
Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d’Appel d’Offres sera déclarée irrecevable. Notamment Iabsence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d’assurance agrée par le Ministère charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO.
La quittance de versement des frais de DAO s’obtient à la Recette Municipale de la Communauté Urbaine de Bafoussam.

**13.Ouverture des Plis**

L’ouverture de tous les plis (pièces administratives, des offres techniques et des offres financières) se fera en un seul temps le 28 octobre 2022 à 11H00 par la Commission Interne dePassation des Marchés de la Communauté Urbaine de Bafoussam dans la salle des actes de ladite Communauté Urbaine sise dans son enceinte.
Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d’ouverture ou s’y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

**14.Critères d’évaluation**

Les critères éliminatoires sont ceux relatifs aux conditions à remplir pour être admis à
l’évaluation technique. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l’offre du soumissionnaire.
Il s’agit notamment:
• Absence de la caution de soumission à l’ouverture des offres ,
• Etre dans la liste des entreprises suspendues par le MINMAP (Art. 92 a.09 du CMP)
• Fausse déclaration ou pièce falsifiée,
• Absence d’une pièce administrative au-delà des 48 heures ouvrables données par la CIPM après la session d’ouverture des offres;
• Certification des pièces préalablement certifiées,

– Le non-respect d’au moins 70% (soixante-dix pour cent) des critères dits essentiels, soit 19 OUI sur 26
• Absence d’un prix unitaire quantifié dans le BRU ainsi que de son sous-détail.

**2. Critères essentiels**
Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l’appel d’offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des travaux à réaliser.
Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- Présentation de l’offre;
- Références de l’entreprise ;
- Qualité du personnel ;
- Moyens matériels et logistiques;
- Organisation,
- méthodologie et planning;
- Capacité financière.

**15.Attribution**
L’attribution sera faite au profit du soumissionnaire ayant obtenu le meilleur score à l’analyse technique (au moins 70% de « OUI ») soit 19 OUI sur 26 et ayant l’offre financière la moins disante.

**16.Durée Validité des Offres**
Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de 90 (quatre-vingt- Dix) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

**17.Renseignements Complémentaires**
Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service de passation des Marchés Publics (TEL : 6 98 64 42 86) et à la Direction des Services Techniques et de l’Aménagement de la Communauté Urbaine de Bafoussam (DSTA) : (TEL : 6 75 91 16 09).de la Communauté

Urbaine de Bafoussam

Télécharger la pièce d’origine

BAFOUSSAM Le 07-10-2022
Le MAIRE
TAFAM Roger